

11, rue du Château  
L-6922 BERG



Tél.: 77 00 49 – 1

Fax: 77 00 82

E-mail: [info@betzdorf.lu](mailto:info@betzdorf.lu)

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS**  
du Conseil Communal de BETZDORF

Séance publique du: 16.11.2012

Date de la convocation des conseillers: 09.11.2012

Date de publication de la séance: 09.11.2012

Présents : M. Rhett Sinner, M. Edgard Arendt, M. Patrick Lamhène, M. Raimon Aendekerck, M. Reinhold Dahlem, M. Marc Ries, M. René Paulus, Mme Joëlle Schiltz, Mme Michèle Schlink, Mme Fernande Klares-Goergen, M. Jules Sauer

Absent excusé : Néant

Véronique Hengen, secrétaire

ORDRE DU JOUR No : 7

**Modification du règlement-taxe relatif au raccordement au réseau collectif d'assainissement et à l'évacuation et l'épuration des eaux usées.**

Le conseil communal,

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;

Revu notre délibération du 20 juin 2011 portant nouvelle fixation des taxes communales relatives au raccordement au réseau collectif d'assainissement et à l'évacuation et l'épuration des eaux usées, arrêté grand-ducal du 02 septembre 2011, approbation ministérielle du 08 septembre 2011, réf. : 4.0042 (29487) ;

Considérant qu'il s'est entretemps avéré nécessaire de compléter le tableau déterminant les valeurs EHm respectivement à appliquer par groupe ou activité (partie fixe), ceci notamment pour un couvent ;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins ;

Après avoir délibéré conformément à la loi, décide à l'unanimité des voix des membres présents, de compléter le tableau figurant à l'article 1<sup>er</sup>, point a) comme suit (ajout en « bold ») :

Article 1er – Partie fixe

a) les valeurs EHm respectivement à appliquer par groupe ou activité sont déterminées d'après le tableau ci-suivant :

<u>Groupe ou activité</u>	<u>Charge polluante moyenne annuelle (EHm)</u>	
population résidente	2,5	EHm / unité d'habitation (maison unifamiliale ou appartement)
hôpital, clinique, maison de soins	2,5	EHm / lit selon capacité autorisée
centre intégré pour personnes âgées	2,0	EHm / lit selon capacité autorisée

crèche, école		0,1	EHm / enfant selon capacité autorisée
internat		0,6	EHm / enfant selon capacité autorisée
cantine scolaire, maisons relais		0,2	EHm / chaise selon capacité autorisée
piscine couverte (avec ou sans sauna)		0,3	EHm / visiteurs selon capacité autorisée
piscine à l'air libre		0,1	EHm / visiteurs selon capacité autorisée
centre polyvalent, salle de spectacle, centre sportif		3,0	EHm / tranche entamée de 100 m2 de surface bâtie
lieu de culte		2,0	EHm / lieu de culte
hôtel et auberge (sans l'activité gastronomique)		0,6	EHm / lit selon capacité autorisée
résidence secondaire		2,5	EHm / unité
gîte rural		4,0	EHm / gîte
camping (sans l'activité gastronomique, sans piscine)		0,5	EHm / emplacement selon capacité autorisée
restaurant	<25 chaises	5,0	EHm / établissement
	<50 chaises	10,0	EHm / établissement
	≥50 chaises	0,3	EHm / chaise selon capacité autorisée
café, salon de consommation	<25 chaises	4,0	EHm / établissement
	<50 chaises	7,0	EHm / établissement
	≥50 chaises	0,2	EHm / chaise selon capacité autorisée
administration, bureau, guichet, assurance, banque, cabinet médical, cabinet de notaire, ou autre service		1,0	EHm / tranche entamée de 150 m2 de surface
ou :	≤10employés*	1,0	EHm / commerce
	>10employés*	+0,5	EHm / tranche entamée de 5 personnes occupées
commerce (sans production) : grande surface, épicerie, point de vente alimentaire, magasin, boutique	≤10employés*	2,5	EHm / commerce
	>10employés*	+1,5	EHm / tranche entamée de 5 personnes occupées
boucherie, poissonnerie, boulangerie, pâtisserie (site de production avec vente)	≤10employés*	10,0	EHm / commerce
	>10employés*	+6,5	EHm / tranche entamée de 5 personnes occupées
salon de coiffure	≤10employés*	6,0	EHm / salon
	>10employés*	+4,0	EHm / tranche entamée de 5 personnes occupées
nettoyage à sec	≤10employés*	30,0	EHm / entreprise
	>10employés*	+20,0	EHm / tranche entamée de 5 personnes occupées
entreprise de transport de marchandises et de construction (avec dépôt)	≤10employés*	3,5	EHm / entreprise
	>10employés*	+2,5	EHm / tranche entamée de 5 personnes occupées
garage, atelier de réparation de véhicules automoteurs	≤10employés*	15,0	EHm / entreprise
	>10employés*	+10,0	EHm / tranche entamée de 5 personnes occupées
atelier mécanique, vente de pneus	≤10employés*	5,5	EHm / entreprise
	>10employés*	+3,5	EHm / tranche entamée de 5


			personnes occupées
artisanat, menuisier, électricien, carreleur, peintre, plombier, installateur sanitaire, charpentier (avec dépôt)	≤10employés*	3,5	EHm / entreprise
	>10employés*	+2,5	EHm / tranche entamée de 5 personnes occupées
mazout et combustibles		10,0	EHm / entreprise
station service (avec shop)		3,5	EHm / station
installation de lavage de voitures		15,0	EHm / installation
distilleries d'alcool, vinaigrerie		0,5	EHm / tranche entamée de 1000 l d'alcool ou de vinaigre pur produits par an
laiterie		20,0	EHm / laiterie
<b>couvent</b>		<b>1,0</b>	<b>EHm / personne résidente</b>

Ainsi délibéré à Berg, date qu'en-tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme, Berg, le 26 novembre 2012.

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

